

AVIS PUBLIC

ORDONNANCES

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a édicté, lors de sa séance ordinaire du 10 mars 2025, les ordonnances suivantes:

01-277, o. 017, **P-1**, o. 121, relatives aux promotions commerciales dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;

C-4.1, o. 343, **B-3**, o. 130, **P-1**, o. 120, **O-0.1**, o. 163, relatives à la programmation d'événements publics dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;

C-4.1, o. 339, réduisant la limite de vitesse prescrite à 30 km/h sur diverses rues de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Rue Cherrier, entre la rue Berri et l'avenue du Parc-La Fontaine; rue Jeanne-Mance, entre les rues Sherbrooke et Léo-Pariseau; rue Léo-Pariseau, entre la rue Jeanne-Mance et l'avenue du Parc et rue Roy entre les rues Berri et Saint-Denis.

C-4.1, o. 340, établissant l'installation d'un panneau d'arrêt sur l'avenue Coloniale à l'intersection de la rue Elmire.

C-4.1, o. 341, établissant la fermeture permanente à la circulation véhiculaire de la rue Gilford, soit entre les rues Saint-Denis et Rivard, ainsi qu'entre les rues Rivard et Gilford, en prévision du réaménagement permanent.

C-4.1, o. 342, établissant l'implantation de débarcadères pour personne handicapée, en tout temps, sur les rues Messier et Parthenais.

01-277, o. 018, relative à l'exemption de l'obligation de fournir une unité de stationnement pour vélo

et ce, en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)*, *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. **C-4.1**), du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. **B-3**), du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. **P-1**) et du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (R.R.V.M., c. **O-0.1**)

Ces ordonnances sont entrées en vigueur à la date de leur publication.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau d'arrondissement situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Fait à Montréal, le 11 mars 2025.

Me Karen Loko
Secrétaire d'arrondissement

CERTIFICAT DE PUBLICATION ET D’AFFICHAGE

Je soussignée, Me Karen Loko, secrétaire d’arrondissement, certifie, conformément à l’article 337 de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19), que l’avis public concernant les ordonnances édictées par le conseil d’arrondissement à sa séance ordinaire du 10 mars 2025, a paru le 11 mars 2025 sur le site internet de l’arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Fait à Montréal, le 11 mars 2025.

Me Karen Loko
Secrétaire d’arrondissement